

18^{ème} RALLYE VHC LE TOUQUET PARIS-PLAGE

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES VHC

COUPE DE FRANCE DES RALLYES VHC Coefficient 4.
Challenge VHC en Nord et Trophée Catherine Delmotte

REGLEMENT PARTICULIER

Le 18^{ème} rallye des véhicules historiques de compétition le Touquet Paris Plage reprend l'intégralité du règlement particulier du 56^{ème} rallye le Touquet-Pas de Calais, à l'exception des articles précisés dans le règlement particulier suivant.

PROGRAMME ET HORAIRES

Jeudi 17 mars 2016	18 h 30 à 20 h 30	Vérifications administratives	Hippodrome du Touquet
	19 h 00 à 21 h 00	Vérifications techniques	Hippodrome du Touquet
	20 h 00	1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	PC Mairie
	22 h 00	Publication de la liste des concurrents admis au départ	PC Mairie
	22 h 00	Publication des heures et ordre des départs de la 1 ^{ère} étape	PC Mairie

Pour les autres horaires voir règlement Championnat de France

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1p : OFFICIELS

Idem Championnat de France, sauf :

Collège des commissaires sportifs

Président :	Jean-Luc ROGER	1030-1507
Membres :	Alain MAHE	15449-0712
	Serge PAILLE	3335-0701

Direction de Course

Directeur de Course VHC :	Jannick DAUBIGNE	6550-1504
----------------------------------	------------------	-----------

Chargé des relations avec les concurrents

Responsable :	A désigner
----------------------	------------

Responsable techniques

Responsable :	Bernard POTTIER	5010-0112
	Yohan DESCAMPS	22363-0112

1.2p : ELIGIBILITE

Le 18^{ème} Rallye VHC Le Touquet Paris Plage compte pour :

- Championnat de France des rallyes VHC
- La Coupe de France des Rallyes VHC (Coefficient 4)
- Le Challenge VHC en NORD- Trophée Catherine Delmotte

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p : DEMANDES D'ENGAGEMENT INSCRIPTIONS

3.1.5p : Toute personne désirant participer au **18^{ème} RALLYE VHC LE TOUQUET – PARIS PLAGE** doit adresser au secrétariat du rallye avant le **lundi 7 mars 2016** à minuit (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement téléchargeable sur le site du rallye dûment complétée (**aucun règlement ne sera envoyé et celui-ci sera disponible sur le site de l'organisation**).

Bulletin d'engagement à adresser :
Jean-Marc ROGER
4 Domaine du bois d'épaignen
62 130 ROELLECOURT

Joindre impérativement une photocopie de la 1ère page du PTH

3.1.10p : Le nombre maximum des engagés rallye VHC est fixé à **35 voitures**.

- **3.1.11p** : Les droits d'engagement sont fixés à :
- **600€** avec la publicité facultative de l'organisateur pour les bulletins d'inscription transmis avant le **Lundi 29 Février 2016** à minuit (cachet de la poste faisant foi) puis **650 €** après cette date.
- **1300 €** en cas de refus de la publicité facultative.

ARTICLE 4P. VOITURES ADMISES

4.1p : VOITURES AUTORISEES

Sont admises exclusivement les voitures possédant un passeport (PTH FIA ou PTN FFSA).

Périodes E à J1 soit :

- A périodes E, F, G1 (1947 à 1969)
- B périodes G2, GR, H1, HR (1970 à 1975)
- C périodes H2 et I (1976 à 1981)
- D période J1 (1981 à 1985)

Ces voitures seront répertoriées par groupe comme à l'époque :

- Groupe 1 T Tourisme de série
- Groupe 2 CT Tourisme de compétition
- Groupe 3 GT Grand Tourisme de série
- Groupe 4 GTS Grand Tourisme de compétition
- Groupe 5 GTP/HST/TSRC
- Groupe N VHC Production
- Groupe A VHC Tourisme
- Groupe B VHC

Les voitures du Groupe "Classic de compétition" (de 1947 à 1990) (avec passeport 3 volets obligatoire), ainsi que celles de la période E-J2 (de 1986 à 1990) (avec Passeport Technique Historique), sont admises avec un classement indépendant, mais sans apparaître (ni marquer de points) dans le classement du CFR VHC.

ARTICLE 6P. SITES INFRASTRUCTURES

Le **18^{ème} RALLYE VHC LE TOUQUET PARIS PLAGE** représente un parcours de **548.500 km** dont **209.180 km** en ES. Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

- Etape 1 : **250.900 km** dont **99.780 km** en ES
- Etape 2 : **297.600 km** dont **109.400 km** en ES

Vérifications administratives à l'hippodrome du Touquet le **jeudi 17 mars 2016 de 18h30 à 20h30**.

Vérifications techniques à l'hippodrome du Touquet le **jeudi 17 mars 2016 de 19h00 à 21h00**.

Le rallye VHC partira pour l'intégralité du rallye devant les voitures du rallye du championnat de France.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COURSE

7.3.16 Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Tout concurrent engagé à un rallye du Championnat de France ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié par écrit, au Chargé des Relations avec les Concurrents, sa décision de réintégrer le Rallye, **dès que possible et** au plus tard **avant la publication de la liste des autorisés à prendre le départ de l'étape suivante**
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté du plus mauvais temps de ou des ES non terminée(s),

Une pénalité de DIX heures sera appliquée :

Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs du rallye selon l'article 3.3 du Règlement Standard des Rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les Points de bonus de départ.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5.20p Séance d'essais :

Une séance d'essais sera organisée le **jeudi 17 mars 2016** (le lieu sera communiqué lors de la prise du road-book). Comme spécifié dans le programme, elle aura lieu de **10h30 à 16h30**. Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de **120 €**. Seul l'équipage engagé peut participer à cette séance. Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course et porter le bracelet d'identification. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Tout essai privé est INTERDIT, même avec l'accord des Maires des communes concernées, sur les routes du département du Pas-de-Calais, de la Somme et du Nord, sauf pour la base d'essais de CLENLEU (renseignements auprès du TAC).

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard de la FFSA

A la fin du Rallye, il sera établi, un classement général hors « Classic de compétition » et catégorie J2, un classement par groupe et classe, un classement J2, un classement catégorie classic de compétition et un classement indice de performance

ARTICLE 10P. PRIX

10.1p : PRIX EN ESPECES : Non applicable

10.2p : COUPES : Une coupe sera remise à chaque équipage classé. la remise des prix se fera sur le podium d'arrivée du rallye.



Organisateurs, pilotes, bénévoles, acteurs du sport automobile, vous trouverez toutes les informations vous concernant : Licences, réglementations, engagements, classements, photos, vidéos, résultats en direct et encore bien d'autres choses.....sont sur : www.sportautonord.com